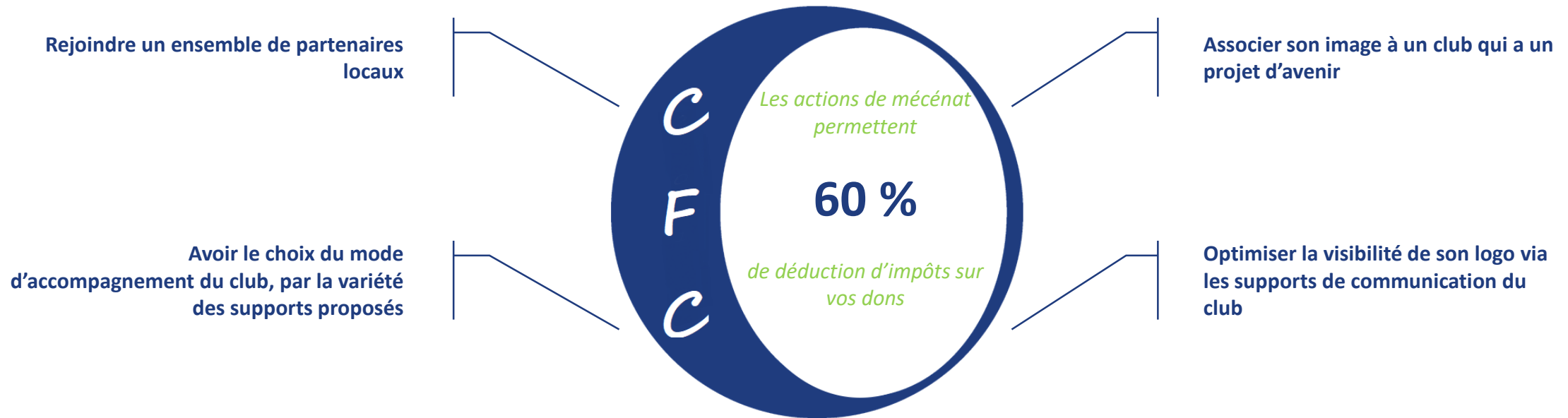


Le partenariat/mécénat vous permet de développer votre image à travers le club, afficher votre soutien au projet d'une association et réduire vos impôts.

Nous accompagner, c'est :



*Les dons des **particuliers**, le mécénat ou le partenariat des **entreprises** sont possibles.*

Ils peuvent être de différents types : numéraires, financement ou don de matériels/de déplacements/d'équipements, apports de compétences/de supports physiques ou dons de consommables...

Tous sont encadrés par l'art.200 du Code Général des Impôts et/ou la loi 2003-709

N'hésitez pas! Contactez-nous via le formulaire de [contact](#)

Ensemble, contribuons à faire fonctionner et faire grandir le club

« un esprit club, au service de la performance et du plaisir »